

DELIBERATION n° 2024/40
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Corneilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Corneilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons		

TRESOR PUBLIC

Monsieur Claude FEO

Responsable du Service de Gestion Comptable

AZUR

Madame Véronique LAVOINE

Directrice générale du Syndicat

Madame Nathalie COGNYE

Directrice de l'Administration générale et des finances

Absents excusés :

Bezons

Monsieur Pascal BEYRIA

Délégué titulaire

Madame Nessrine MENHAOUARA

Déleguée titulaire

Argenteuil

Monsieur Xavier PERICAT

Délégué titulaire

AZUR

Madame Isabelle LAIR

Directrice des ressources humaines

DELIBERATION n° 2024/40

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 26 décembre 2024

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	5
Représentés	0
Votants	5

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024**

DELIBERATION 2024/40

OBJET : Ouverture anticipée des crédits en investissement pour 2025

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L-1612-1,

Vu la délibération 2024/10 du Comité syndical du 27 mars 2024 relative au vote du budget primitif 2024,

Considérant que dans l'attente du vote du budget 2025, le syndicat AZUR peut, par délibération de son comité, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant le montant du budget d'investissement voté pour l'année 2024,

**Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2025, selon la répartition suivante :

Chapitre	Libellé chapitre	Montant budget voté 2024 (BP + DM)	Montant autorisé 2025
20	Immobilisations incorporelles	100 000 €	25 000 €
204	Subventions d'équipement versées	873 945 €	218 486 €
21	Immobilisations corporelles	2 225 900 €	556 475 €
TOTAL		3 199 845 €	799 961 €

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU**



DELIBERATION n° 2024/41
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons		

TRESOR PUBLIC

Monsieur Claude FEO

Responsable du Service de Gestion Comptable

AZUR

Madame Véronique LAVOINE

Directrice générale du Syndicat

Madame Nathalie COGNYE

Directrice de l'Administration générale et des finances

Absents excusés :

Bezons

Monsieur Pascal BEYRIA

Délégué titulaire

Madame Nessrine MENHAOUARA

Déléguée titulaire

Argenteuil

Monsieur Xavier PERICAT

Délégué titulaire

AZUR

Madame Isabelle LAIR

Directrice des ressources humaines

DELIBERATION n° 2024/41

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 26 décembre 2024

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	5
Représentés	0
Votants	5

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024**

DELIBERATION 2024/41

OBJET : Versement anticipé des contributions 2025 sur la base des contributions 2024

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2024/11 du 27 mars 2024 relative à la fixation des appels à contributions 2024,

Considérant que le syndicat AZUR est financé principalement par les contributions de ses membres,

Considérant qu'il convient d'honorer les charges pour les prestations effectuées entre le 1^{er} janvier 2025 et le vote du budget,

Considérant la nécessité de percevoir les recettes des contributions dans l'attente du vote du budget,

Le rapporteur entendu ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le versement anticipé des contributions 2025 sur la base des montants 2024 selon le tableau ci-dessous :

EPT BOUCLE NORD DE SEINE Pour la contribution d'équilibre Argenteuil	Montant des titres émis
JANVIER	147 093,08 €
FEVRIER	147 093,08 €
MARS	147 093,08 €
AVRIL	147 093,08 €

CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE Pour Bezons	Montant des titres émis
JANVIER	412 634,33 €
FEVRIER	412 634,33 €
MARS	412 634,33 €
AVRIL	412 634,33 €

CA VALPARISIS Pour Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine	Montant des titres émis
JANVIER	239 543,00 €
FEVRIER	239 543,00 €
MARS	239 543,00 €
AVRIL	239 543,00 €

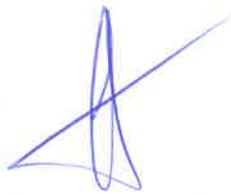
Dit que la régularisation des titres selon les montants définitifs des contributions votés pour l'exercice 2025 interviendra au mois de mai 2025,

Dit que les titres seront émis au chapitre 74

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,

Monsieur Gilbert AH-YU



DELIBERATION n° 2024/42
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons		

TRESOR PUBLIC

Monsieur Claude FEO

Responsable du Service de Gestion Comptable

AZUR

Madame Véronique LAVOINE

Directrice générale du Syndicat

Madame Nathalie COGYE

Directrice de l'Administration générale et des finances

Absents excusés :

Bezons

Monsieur Pascal BEYRIA

Délégué titulaire

Madame Nessrine MENHAOUARA

Déléguée titulaire

AZUR

Madame Isabelle LAIR

Directrice des ressources humaines

DELIBERATION n° 2024/42

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 26 décembre 2024

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024**

DELIBERATION 2024/42

OBJET : Signature de la Convention de subventionnement avec la région Ile-de-France pour la densification des solutions de compostages individuels et collectifs (fonds zéro déchets et économie circulaire)

Le Comité syndical,

Sur le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Régional d'Île-de-France a adopté le 21 novembre 2019 un Plan Régional de Prévention et de Gestion de Déchets (PRPGD),

Considérant que déployer la pratique du compostage de proximité est un des objectifs clés du PRPGD,

Considérant le projet d'acquisition de matériel de compostage présenté par le Syndicat Azur,

Considérant que le Conseil Régional d'Ile de France, lors de sa commission permanente réunie le 15 novembre 2024, a retenu le projet du syndicat Azur et décidé d'attribuer une subvention correspondant à 25 % des dépenses éligibles, soit une subvention maximum de 62 500,00 euros,

Considérant que le versement de cette aide doit être précédé de la signature d'une convention de subventionnement,

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet de convention de subventionnement avec le Conseil Régional d'Île-de-France ci-annexé,

Autorise le Président à signer la convention ainsi que tous les documents afférents,

Dit que les recettes seront inscrites au chapitre 13 du budget du syndicat.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DELIBERATION n° 2024/43
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Corneilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Corneilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	

TRESOR PUBLIC

Monsieur Claude FEO

Responsable du Service de Gestion Comptable

AZUR

Madame Véronique LAVOINE

Directrice générale du Syndicat

Madame Nathalie COGNYE

Directrice de l'Administration générale et des finances

Absents excusés :

Bezons

Monsieur Pascal BEYRIA

Délégué titulaire

AZUR

Madame Isabelle LAIR

Directrice des ressources humaines

DELIBERATION n° 2024/43

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 26 décembre 2024

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024**

DELIBERATION 2024/43

OBJET : Signature de la convention cadre de financement de la contribution annuelle de l'EPT au Syndicat AZUR

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-10, L5212-20 et L5219-5,

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,

Vu le décret n°2015-1658 en date du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dont le siège est à Gennevilliers

Vu les statuts du syndicat Azur

Vu la délibération n°2015/34 du Comité syndical en date du 12 octobre 2015, relative à l'instauration de la TEOM pour le territoire de la ville d'Argenteuil,

Vu le projet de convention cadre de financement de la contribution annuelle au syndicat Azur à conclure entre l'EPT Boucle Nord de Seine et le syndicat AZUR, à compter de l'année 2024.

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la convention cadre de financement de la contribution annuelle au syndicat Azur à conclure entre l'EPT Boucle Nord de Seine et le syndicat AZUR ci-annexée,

Autorise le président à signer ladite convention,

Dit que la convention est conclue pour l'année 2024 et sera reconduite annuellement par tacite reconduction.

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU**



DELIBERATION n° 2024/44
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	

TRESOR PUBLIC

Monsieur Claude FEO Responsable du Service de Gestion Comptable

AZUR

Madame Véronique LAVOINE Directrice générale du Syndicat
Madame Nathalie COGNYE Directrice de l'Administration générale et des finances

Absents excusés :

Bezons
Monsieur Pascal BEYRIA
AZUR

Délégué titulaire

Madame Isabelle LAIR

Directrice des ressources humaines

DELIBERATION n° 2024/44

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 26 décembre 2024

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024**

DELIBERATION 2024/44

OBJET : Rapport social unique 2023

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction publique,

Vu la loi de transformation n° 2019-828 du 6 août 2019, relative à l'entrée en vigueur dans la Fonction Publique Territoriale du Rapport Social Unique (RSU) en remplacement du Rapport sur l'Etat de la Collectivité (Bilan social),

Considérant la présentation du rapport social unique 2023 aux membres du comité social territorial réunis en séance le 13 décembre 2024,

Considérant l'avis favorable de l'ensemble des membres présents au comité social territorial,

Considérant que le rapport social unique doit être rendu public dans un délai de soixante jours à compter de sa transmission au comité social et au plus tard avant la fin de la période annuelle suivant celle à laquelle il se rapporte.

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Prend acte de la présentation du rapport social unique pour 2023

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,

Monsieur Gilbert AH-YU



DELIBERATION n° 2024/45
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	

TRESOR PUBLIC

Monsieur Claude FEO

Responsable du Service de Gestion Comptable

AZUR

Madame Véronique LAVOINE

Directrice générale du Syndicat

Madame Nathalie COGNYE

Directrice de l'Administration générale et des finances

Absents excusés :

Bezons

Monsieur Pascal BEYRIA

Délégué titulaire

AZUR

Madame Isabelle LAIR

Directrice des ressources humaines

DELIBERATION n° 2024/45

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 26 décembre 2024

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024**

DELIBERATION 2024/45

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs (changement organigramme + avancement de grade)

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-1 et L. 5211-10,

Vu le Code de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.311-1, L. 313-1 et L. 332-8,

Vu le Décret 2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,

Vu le décret 2011-541 du 17 mai 2011, portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjoints Techniques territoriaux,

Vu le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 portant, statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération du Comité syndical n°2023-49 du 18 décembre 2023 modifiant le tableau des effectifs,

Considérant les ratios définis pour les avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer les emplois suivants dans le cadre des avancements de grade 2024 :

- 7 emplois d'Adjoints techniques principaux de 1ère classe ;
- 6 emplois d'Adjoints techniques principaux de 2ème classe ;

Considérant la nécessité de supprimer les emplois correspondants aux anciens grades des agents promus,

Considérant la nécessité de créer les emplois suivants dans le cadre de la réorganisation des Directions des Ressources Humaines et du Traitement :

- 2 emplois d'Adjoints administratifs ;
- 1 emploi de Rédacteur (sur grade de rédacteur ou rédacteur principal 1ère ou 2ème classe)

Considérant que le nouvel organigramme a été présenté aux membres du Comité Sociale Technique le 28 novembre 2024 et approuvé,

Le rapporteur entendu ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide la suppression des emplois suivants à compter de la nomination des agents concernés sur le grade d'avancement :

- 6 emplois d'Adjoints techniques ;
- 1 emplois d'Adjoints techniques principaux de 2ème classe

Décide la création des emplois suivants à temps complet en vue des avancements de grade 2024 et des réorganisations de services :

- 7 emplois d'Adjoints techniques principaux de 1ère classe ;
- 1 emplois d'Adjoints administratifs ;
- 1 emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe

Adopte le tableau des emplois suivants, à compter de la nomination des agents :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1		1	0	0	0
Directeur général des services	A	1		1	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		20		20	6	4	10
Attaché hors classe	A	1		1	0	0	0
Directeur	A	0		0	0	0	0
Attaché	A	4		4	1	2	3
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1		1	0	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1		0	0	0	0
Rédacteur	B	2		2	1	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3		3	1	0	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2		2	1	0	1
Adjoint administratif	C	6		6	2	2	4
FILIERE TECHNIQUE (c)		139		139	83,8	22	105,8
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	A	0		0	0	0	0
Ingénieur	A	3		3	2	0	2
Technicien principal de 1ère classe	B	2		2	0	0	0
Technicien principal de 2ème classe	B	1		1	0	0	0
Technicien	B	2		2	2	0	2
Agent de maîtrise principal	C	16		16	12	0	12
Agent de maîtrise	C	8		8	2	1	3
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	26		26	14,8	0	14,8
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	36		36	29	0	29
Adjoint technique	C	45		45	22	21	43
TOTAL GENERAL (a+b+c)		160		160	89,8	26	115,8

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Autorise le Président du Syndicat à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU




DELIBERATION n° 2024/46
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Etaients présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	

TRESOR PUBLIC

Monsieur Claude FEO Responsable du Service de Gestion Comptable

AZUR

Madame Véronique LAVOINE Directrice générale du Syndicat
 Madame Nathalie COGNYE Directrice de l'Administration générale et des finances

Absents excusés :

Bezons	
Monsieur Pascal BEYRIA	Délégué titulaire
AZUR	
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines

DELIBERATION n° 2024/46

Certifié exécutoire,
 Argenteuil, le 26 décembre 2024

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat,
 Monsieur Gilbert AH-YU




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024**

DELIBERATION 2024/46

OBJET : Mission accessoire de Mme Magalie FORTUNE au sein du service des Ressources Humaines

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique et notamment l'article 11,

Considérant qu'il convient de pallier les absences cumulées au sein du service Ressources Humaines et de garantir la gestion quotidienne des dossiers en instance,

Considérant que les missions en instance nécessitent une technicité et une expertise en matière de sûreté et de sécurité des actes administratifs dont la Direction des Ressources Humaines ne dispose pas en interne,

Considérant l'opportunité pour le syndicat AZUR, d'avoir recours à une Directrice des Ressources Humaines au titre d'une activité accessoire pour assurer ces missions,

Considérant que les activités accessoires susceptibles d'être autorisées sont définies par décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,

Considérant qu'un agent public peut être autorisé à cumuler une activité accessoire à son activité principale,

Considérant l'autorisation accordée par Jean-Claude GENIES, Président du SIGIDURS, à Madame Magalie FORTUNE, Directrice des Ressources Humaines pour exercer une activité accessoire pour une période de six (6) mois au sein du syndicat AZUR, à compter du 1^{er} janvier 2025,

Considérant qu'afin d'exercer au mieux lesdites missions, la durée de l'activité accessoire de la Directrice des Ressources Humaines est fixée à 32 heures mensuelles (soit 4 jours par mois) qui ne peuvent être exercées qu'en dehors des heures de service de l'emploi principal de l'intéressé,

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la création pour une durée de six (6) mois d'un poste non permanent au titre d'une activité accessoire estimée à 32 heures par mois à compter du 01/01/2025 ;

Autorise l'octroi d'une indemnité calculée sur la base de la rémunération brute mensuelle de l'agent, au prorata du nombre d'heures exercées sur la période, sur la base de 25,70 € brut/heure ;

Dit que la dépense sera imputée au chapitre 012 du budget du syndicat.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU**



DELIBERATION n° 2024/47
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	

TRESOR PUBLIC

Monsieur Claude FEO

Responsable du Service de Gestion Comptable

AZUR

Madame Véronique LAVOINE

Directrice générale du Syndicat

Madame Nathalie COGNYE

Directrice de l'Administration générale et des finances

Absents excusés :

Bezons
Monsieur Pascal BEYRIA
AZUR

Délégué titulaire

Madame Isabelle LAIR

Directrice des ressources humaines

DELIBERATION n° 2024/47

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 26 décembre 2024

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024**

DELIBERATION 2024/47

OBJET : Mise à disposition d'un agent de la ville de Bezons pour une mission de contrôle qualité sur le territoire de Bezons

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération 2023-51 du Comité syndical en date du 18 décembre 2023 approuvant le principe de confier une mission au syndicat Azur pour le suivi qualité de la collecte de la ville de Bezons,

Considérant que la demande émise par la ville de Bezons en date du 12 décembre 2023 consiste à se faire accompagner par le Syndicat AZUR dans les missions qui lui sont dévolues de ramassage des déchets ménagers aux abords des bornes d'apport volontaire sur le territoire de la commune de Bezons,

Considérant que le syndicat Azur dispose des moyens techniques, logistiques et matériels pour effectuer cette mission,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir une personne affectée à temps plein à cette mission,

Considérant la proposition de la ville de Bezons de mettre à disposition M. Mares en tant que chargé de mission pour le suivi qualité de la collecte de la ville de Bezons,

Considérant les compétences de M. Mares pour accomplir ces missions,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial Azur en date du 13 décembre 2024 sur cette proposition de mise à disposition,

Considérant que la mise à disposition ne peut intervenir qu'après la signature d'une convention entre la ville de Bezons et le syndicat Azur, définissant notamment la durée de la mise à disposition, les conditions de son renouvellement, la nature et le niveau des activités exercées par l'agent, ses conditions d'emploi et les modalités du contrôle et de l'évaluation desdites activités ainsi que les modalités de remboursement par le syndicat Azur de la rémunération perçue par l'agent ;

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la convention ci-annexée, relative à la mise à disposition de M. Mares au syndicat Azur pour occuper le poste de chargé de mission suivi qualité et contrôle de la collecte pour le territoire de Bezons,

Dit que cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2024,

Dit que l'agent sera rémunéré par la commune de Bezons et facturé au syndicat Azur sur la base du coût réel de l'agent présent à temps plein au Syndicat AZUR,

Dit que ce coût sera affecté sur l'appel à contribution pour la ville de Bezons appelé par le syndicat Azur,

Dit que les crédits sont prévus au budget 2024 et suivants, à l'article 6218-Autre personnel extérieur (chapitre 012),

Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de M. Mares ci annexée et toutes les pièces afférentes.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DELIBERATION n° 2024/48
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	

TRESOR PUBLIC

Monsieur Claude FEO Responsable du Service de Gestion Comptable

AZUR

Madame Véronique LAVOINE Directrice générale du Syndicat
Madame Nathalie COGNYE Directrice de l'Administration générale et des finances

Absents excusés :

Bezons Monsieur Pascal BEYRIA	Délégué titulaire
AZUR Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines

DELIBERATION n° 2024/48

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 26 décembre 2024

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024**

DELIBERATION 2024/48

OBJET : Renouvellement de la Convention pour la collecte des déchets du marché forain de Bezons

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget du Syndicat Azur,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2024/23 en date du 24 juin 2024 relative à la mise en place de la convention pour la collecte des déchets du marché forain de Bezons,

Considérant l'organisation par la ville de Bezons d'un marché forain que se tient le dimanche matin, rue Maurice Berteaux,

Considérant que la ville de Bezons confie la gestion de ce marché à un prestataire dont le contrat s'est achevé le 31/05/2024 et qu'il est en cours de renouvellement,

Considérant que la ville de Bezons a sollicité le syndicat Azur pour la collecte des déchets issus du marché forain du dimanche matin dans l'attente de la désignation d'un nouveau prestataire pour la gestion du marché,

Considérant que le syndicat Azur dispose de moyens techniques et humains pour effectuer la collecte des déchets issus du marché forain de la ville de Bezons qui se tient le dimanche matin,

Considérant les termes du projet de convention annexé à la présente délibération qui définit les conditions financières, administratives et techniques d'exécution de cette prestation par le syndicat Azur,

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la convention, ci-annexée, relative à la collecte des déchets du marché forain de la ville de Bezons,

Dit que la convention prend effet à compter du 1^{er} février 2025 pour une durée de 2 mois,

Autorise le Président à la signer ainsi que tous les actes qui s'y rattachent,

Dit que les recettes sont affectées au chapitre 70 du budget du syndicat Azur.

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU**



DELIBERATION n° 2024/49
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Corneilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Corneilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	

TRESOR PUBLIC

Monsieur Claude FEO

Responsable du Service de Gestion Comptable

AZUR

Madame Véronique LAVOINE

Directrice générale du Syndicat

Madame Nathalie COGNYE

Directrice de l'Administration générale et des finances

Absents excusés :

Bezons

Monsieur Pascal BEYRIA

Délégué titulaire

AZUR

Madame Isabelle LAIR

Directrice des ressources humaines

DELIBERATION n° 2024/49

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 26 décembre 2024

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024**

DELIBERATION 2024/49

OBJET : Convention pour le traitement des déchets du marché forain de Bezons

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget du Syndicat Azur,

Considérant l'organisation par la ville de Bezons d'un marché forain hebdomadaire les jeudis et dimanches,

Considérant que ce marché génère une production de déchets industriels banals, assimilés à des déchets ménagers, qu'il convient de traiter dans des filières « courtes » dans un souci de réduction des émissions de CO2,

Considérant que la ville de Bezons est adhérente au syndicat Azur au travers de son EPCI de rattachement la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine,

Considérant que la filière la plus pertinente pour le traitement de ces déchets industriels banals est la solution du centre de valorisation énergétique du syndicat Azur à Argenteuil,

Considérant les termes du projet de convention de coopération annexé à la présente délibération,

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la convention, ci-annexée, relative à la coopération entre la ville de Bezons et le syndicat Azur pour le traitement des déchets industriels banals des marchés forains,

Dit que la convention prend effet du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 31 août 2025.

Autorise le Président à la signer ainsi que tous les actes qui s'y rattachent.

Dit que les recettes sont affectées au chapitre 70 du budget du syndicat Azur.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU

